

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES  
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 28 janvier 2025 à 16 h à la salle polyvalente de la bibliothèque, 1911, 6<sup>e</sup> Avenue, La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie, le conseil d'arrondissement de La Baie statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

**331 à 339, rue Victoria, La Baie – DM-5698 (id-17935)** demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un escalier en cour arrière à 1,04 mètre de la ligne latérale de terrain au lieu de 1,5 mètre, sur un immeuble situé au 331 à 339, rue Victoria, La Baie.

**4963, chemin Saint-Charles, La Baie – DM-5700 (id-17928)** demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché avec une hauteur maximale de 6,8 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 4963, chemin Saint-Charles, La Baie.

**Lot 3 344 886 du cadastre du Québec, voisin du 957 à 967, rue du Docteur-Desgagné, La Baie – DM-5712 (id-17969)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'absence de conteneurs, sur un immeuble situé au 969 à 979, rue du Docteur-Desgagné, La Baie.

**1071 à 1077, 5<sup>e</sup> Avenue, La Baie – DM-5713 (id-17967)** demande une dérogation mineure visant à autoriser une habitation multifamiliale, catégorie B (5 à 8 logements) (H5) avec une absence de conteneur, une aire de stationnement avec un recul dans la rue, une absence de bande gazonnée en bordure de la ligne latérale gauche et entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal et autoriser une allée d'accès d'une largeur minimale de 2,6 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 1071 à 1077, 5<sup>e</sup> Avenue, La Baie.

**951 à 955, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-5714 (id-17966)** demande une dérogation mineure visant à autoriser l'ajout d'un 3<sup>e</sup> étage avec des marges dérogatoires au lieu de deux (2) étages, autoriser une hauteur totale de bâtiment maximale de 11,2 mètres au lieu de 9,5 mètres, autoriser une différence de hauteur maximale avec le bâtiment latéral voisin de 5,1 mètres au lieu de 3 mètres, autoriser l'implantation d'une case de stationnement dans la cour latérale sur rue, autoriser l'absence de bande gazonnée entre une allée d'accès et le bâtiment principal, autoriser l'absence de bande gazonnée entre une allée de circulation et le bâtiment principal, autoriser une allée d'accès d'une largeur minimale de 3,7 mètres au lieu de 6 mètres et autoriser l'implantation d'un conteneur et d'un enclos excédant la façade principale du bâtiment adjacent, sur un immeuble situé au 951 à 955, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 12 décembre 2024.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN